

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



LE 2 JUILLET 2024 A LIEU UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h30, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

Sont présents:

Les conseillères Cynthia Dumont et Émilie Belzile ainsi que monsieur le conseiller Jérémy Robert formant quorum sous la présidence de madame Claudia Lavoie, nommée présidente de l'assemblée;

Dominique Létourneau, directrice générale/greffière-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

(2) personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
 - 1.1 Nomination d'un président d'assemblée
- 2- Adoption du procès-verbal du 3 juin 2024
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin
- 4- Adoption des comptes à payer de juin 2024 et des dépenses d'investissement
- 5- Correspondance
 - A. Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la SQ
 - B. Demande de modification de date au PAVL
 - C. Trajectoire Homme du KRTB – demande de subvention –
 - D. Correspondance citoyenne – appui – demande d'investissement pour la cuisine de la salle de l'école
 - E. Correspondance citoyenne – demande de local pour les fermières
- 6- Contribution financière – écoulement d'eau sur un terrain appartenant à la municipalité, mitoyen avec celui d'un citoyen
- 7- Fermeture du bureau du 21 juillet au 03 août – vacances de la construction
- 8- Résiliation du contrat avec Buanderie Normand
- 9- Achat et installation d'un ensemble laveuse et sécheuse industrielle
- 10- Nordikeau – renouvellement 2024 suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable
- 11- Travaux de fosset rang 12 et 10
- 12- Embauche de Patrick Bérubé – employé de voirie -

- 13- Affaire nouvelle
 - a.
 - b.
 - c.
- 14- Période de questions
- 15- Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION 2024-104

Après lecture, il est proposé par Mme Émilie Belzile, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adopter l'ordre du jour et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

Adoptée

1.1. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE EN L'ABSENCE DU MAIRE ET DU MAIRE SUPPLÉANT RÉSOLUTION 2021-105

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Émile Belzile, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de nommer Mme Claudia Lavoie comme présidente de l'assemblée.

Adoptée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2024 RÉSOLUTION 2024-106

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Cynthia Lavoie, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter le procès-verbal du 3 juin 2024.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2024 RÉSOLUTION 2024-107

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Émilie Belzile, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue 11 juin 2024.

Adoptée

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2024 RÉSOLUTION 2024-108

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des *comptes payés* de 17 141.78 \$ en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 juin 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des salaires payés de 22 137.71 \$;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des *comptes à payer* de 82 774.03 \$ faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale ;

ATTENDU QUE le conseil prend comptent des *dépenses d'investissement à payer* (subventionnés) de 1 777.55 \$;

SUR PROPOSITION de M. Jérémy Robert, il est unanimement résolu par les membres du conseil municipal d'approuver la liste des comptes payés ainsi que des comptes à payer et d'autoriser leurs paiements.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

5. CORRESPONDANCE

A. DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC RÉSOLUTION 2024-109

CONSIDÉRANT les multiples demandes d'appui de plusieurs municipalités du Québec notamment Saint-Hélène-de-Bagot pour la demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50%des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières de municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

QUE la municipalité d'Auclair demande formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la SQ.

QU'une copie de cette résolution soit transmise aux instances suivantes :

- Au ministère des Affaires municipales (MAMH)
- Au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- À la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
- Au député provincial
- À l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- À la fédération des municipalités du Québec (FQM)

Adoptée

B. DEMANDE DE MODIFICATION DE DATE POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) RÉSOLUTION 2024-110

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-074 de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec accorde une aide financière aux municipalités du Québec avec le programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière a pour objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière doit obligatoirement être approuvée par le ministre et par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la date butoir pour recevoir cette aide financière vers le 15 juillet est le 15 mai suivant la fin de son exercice financier et que dans nos régions les effectifs pour produire cette reddition de compte obligatoire est presque impossibles;

CONSIDÉRANT QUE le manque à gagner pour les municipalités rurales comme la nôtre nous oblige à faire des emprunts égaux à la somme votée par le MTQ; les municipalités rurales ont besoin de ce type d'aide gouvernementale ;

CONSIDÉRANT QUE les intérêts des emprunts sont payés par les citoyennes et citoyens de notre communauté et sont récurrents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Cynthia Dumont, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec de repousser la date limite de reddition de compte soit coordonner avec le dépôt des états financiers vérifiés du ministère des Affaires municipales du Québec, soit le 30 juin.

QUE cette résolution soit transmise à Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transport du Québec, à Mme Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup – Témiscouata, à Mme Maité Blanchette Vézina, députée de Rimouski, à l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et à toutes les municipalités de la région du Témiscouata.

Adoptée

C. TRAJECTOIRES HOMMES DU KRTB – DEMANDE DE SUBVENTION - RÉSOLUTION 2024-111

IL EST PROPOSÉ PAR, Mme Émile Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu de refuser la demande de subvention faute de prévision budgétaire.

Adoptée

D. ORGANISME MUNICIPAL – DEMANDE D'INVESTISSEMENT DANS LA CUISINETTE DE LA SALLE DE L'ÉCOLE – APPUI - RÉSOLUTION 2024-112

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Auclair a reçu une demande des différents organismes pour la réfection de la cuisine de la salle Marguerite ;

CONSIDÉRANT QUE ce local est la propriété du Centre scolaire du Fleuve et des Lacs ;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre le CSFL et la municipalité d'Auclair ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Cynthia Dumont, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

QUE le conseil municipal demande à la CSFL une collaboration financière et matérielle afin de créer un projet de réfection pour la cuisine de la salle Marguerite.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

E. **CERCLE DES FERMIÈRES**, nous demande un local pour leurs activités, le conseil est à la recherche d'une solution.

6. CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ÉCOULEMENT D'EAU SUR UN TERRAIN APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ, MITOYEN AVEC CELUI D'UN CITOYEN RÉSOLUTION 2024-113

CONSIDÉRANT QUE l'écoulement des eaux d'un terrain municipal cause préjudice au terrain mitoyen d'un citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen souhaite une contribution financière et propose de s'occuper de la gestion des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de ladite demande et approuve cet arrangement ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Jérémy Robert, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'octroyer une contribution volontaire de 500\$.

Adoptée

7. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DU 21 JUILLET AU 03 AOÛT – VACANCES ESTIVALES – RÉSOLUTION 2024-114

IL EST PROPOSÉ PAR, Mme Émile Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de fermer le bureau municipal du 21 juillet au 03 août pour les vacances estivales.

Adoptée

8. RÉSILIATION DU CONTRAT AVEC BUANDERIE NORMAND RÉSOLUTION 2024-115

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Auclair emploie un employé travaillant au garage municipal et que le service de buanderie est facultatif ;

IL EST PROPOSÉ PAR, Mme Cynthia Dumont appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu de résilier le contrat de service avec Buanderie Normand.

Adoptée

9. ACHAT ET INSTALLATION D'UN ENSEMBLE DE LAVEUSE ET SÈCHEUSE DE QUALITÉ INDUSTRIELLE POUR LE GARAGE MUNICIPAL RÉSOLUTION 2024-116

IL EST PROPOSÉ PAR, M. Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'autoriser l'achat et l'installation d'un ensemble de laveuse et sècheuse pour le garage municipal.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

10. NORDIKEAU – RENOUELEMENT 2024 – SUIVI DU PLOMB ET DU CUIVRE DANS L'EAU POTABLE RÉSOLUTION 2024-117

CONSIDÉRANT le Règlement sur la qualité de l'eau potable et des modalités pour le suivi du plomb et du cuivre afin de se conformer aux exigences gouvernementales ;

IL EST PROPOSÉ PAR, Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu d'accepter l'offre de Nordikeau et d'autoriser le paiement de 471.40 \$

Adoptée

11. TRAVAUX DE FOSSETS – RANG 10 ET 12 – RÉSOLUTION 2024- 118

IL EST PROPOSÉ PAR, M. Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'autoriser et entériner les travaux de fosse sur le rang 10 et 12.

Adoptée

12. EMBAUCHE DE PATRICK BÉRUBÉ – EMPLOYÉ DE VOIRIE - RÉSOLUTION 2024- 119

IL EST PROPOSÉ PAR, M. Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de procéder à l'embauche de M. Patrick Bérubé aux conditions établies lors de l'entretien d'embauche.

Adoptée

13. AFFAIRE NOUVELLE

A)

B)

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont été posées au fur et à mesure, suivant le déroulement de la séance

15. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION 2024-120

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Cynthia Dumont que la séance soit levée à 20 h 16.

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Bruno Bonesso, maire

Dominique Létourneau, directrice générale
et greffière – trésorière

Paraphes _____